



Association  
Syndicale  
Autorisée

Canal de Luc Ornaisons Boutenac

ASA DU CANAL DE LUC ORNAISONS BOUTENAC  
Rue des anciens combattants en AFN, 11200 LUC SUR ORBIEU  
Tel : 04 68 27 13 32 / syndicanal-luc@prestasa.fr

677

Nombre de membres	15
Nombres de présents	8
Quorum	8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
Conseil syndical du 07/06/2017 – Délibération n°2017-09**

**Objet : Extension du périmètre syndical**

Le conseil syndical, sur convocation de son Président, Philippe ALLARY, adressée le 23/05/2017, s'est réuni à Luc sur Orbieu. Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 18h00.

Le Président rappelle que l'ASA a engagé depuis quelques années une démarche de régularisation de son périmètre syndical afin de s'adapter aux nouvelles règles de gestion. Une première étape de réduction du périmètre a été réalisée en 2014 : les parcelles n'ayant plus d'intérêt définitif à la gestion de l'ASA sont sorties du périmètre. Il convient maintenant de procéder à l'extension du périmètre visant à intégrer l'ensemble des parcelles qui ne sont pas adhérentes à l'ASA alors qu'elles bénéficient de ses ouvrages.

Vu :

- La cartographie de la zone bénéficiaire des infiltrations de la nappe (*Etude de rationalisation de la gestion de la nappe*, BRL, 2006-2008) ;
- Les demandes d'adhésion à l'ASA ;

M. le Président propose une extension du périmètre syndical de 191,4539 ha, soit 29 % du périmètre actuel, appartenant à 130 propriétaires. La liste des parcelles concernées ainsi que la carte du périmètre objectif sont annexées à la présente délibération.

22 propriétaires ont fait une demande d'adhésion auprès de l'ASA afin d'inclure leurs parcelles dans le périmètre syndical.

A l'issue de cette présentation, les membres du conseil syndical délibèrent sur :

- L'approbation de la liste des parcelles à intégrer au périmètre syndical ;
- L'autorisation donnée au président d'entamer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier d'extension du périmètre syndical correspondant.

Nombre de votants	8	Pour l'adoption	8
Suffrages exprimés	8	Contre l'adoption	0
Abstentions ou refus de vote	0		

DDTM 11 - PREFET

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

04 AOÛT 2017

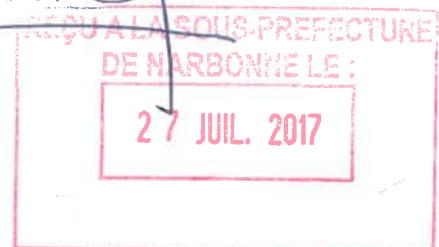
Un second membre du syndicat

Le président

Contrôle de légalité

Philippe Allary

*Ph. Allary*



Acte rendu exécutoire compte tenu  
De la publication au siège de l'Asa le 19/07/2017  
(Article 23 de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004  
Et article 42 du décret n°2006-504 du 03 mai 2006)